

## CHOISISSEZ VOTRE PASS VIVELESPORT

**15€ PAR MOIS / 3 séances par semaine**

**23€ PAR MOIS / plus de 3 séances**

**ACTIVITES SPORT SANTE SUR PRESCRIPTION MEDICALE**

INFORMATIONS SUR [WWW.LACOMS.FR](http://WWW.LACOMS.FR)

06.28.76.52.66 / [VIVELESPORT@LACOMS.FR](mailto:VIVELESPORT@LACOMS.FR)

NOM - Prénom

---

Date de naissance

---

Portable des parents

---

Adresse

---

Code Postal - Ville

---

Adresse mail

---

## INSCRIPTION AUX ACTIVITES

Vous devez inscrire vos enfants aux différentes activités. Vous pouvez modifier ces activités en cours d'année. Pour des soucis d'organisation, merci d'annuler l'inscription lorsque votre enfant ne viendra pas. Si vous avez des difficultés pour vous inscrire, contactez-nous et nous ferons les inscriptions par téléphone.

- Multisport - lundi 18h (enfants) ou 19h (ados)
- Multisport - mardi 18h (enfants) ou 19h (ados)
- Multisport et natation - mercredi de 15h à 18h
- Multisport - jeudi 18h (enfants) ou 19h (ados)
- Natation - samedi de 9h30 à 12h00
- Multisport - samedi de 13h à 15h

Date et signature

Le PASS VIVELESPORT est un abonnement aux activités physiques adaptées proposées par LACOMS. Il permet aux enfants de participer aux séances d'activité qu'il désirent en fonction de leur capacités physiques et de leur disponibilités.

Les activités sont modifiables en cours d'année.

Le règlement s'effectue mensuellement par prélèvement bancaire. L'abonnement est résiliable dans l'année.

Les tarifs dépendant du nombre de séances utilisées par l'abonné :

- 15€ par mois pour 3 séances

- 23€ par mois pour plus de 3 séances

Notez que certaines séances durent une heure, d'autres plusieurs heures. Pour le décompte, c'est bien la séance qui sera comptabilisée. Le paiement se fait par prélèvements mensuels. Tout mois commencé sera prélevé.

L'abonné a la possibilité de modifier les activités et/ou le nombre de séances hebdomadaires en cours d'année.

Un certificat médical de contre-indications partielles est exigé.

L'abonné(e) rencontrera durant son abonnement un conseiller médico-sportif pour organiser son programme d'activités, encadrées ou non.

Le PASS VIVELESPORT donne l'accès à une ou plusieurs activités hebdomadaires, selon le choix pris par l'abonné(e), encadrées par un éducateur LACOMS ou dans des structures partenaires (associations sportives, clubs de remise en forme).

L'abonné devra s'assurer en responsabilité civile afin d'être protégé en cas de préjudice causé par un tiers. LACOMS ne saurait être tenu responsable des problèmes autres que ceux posés par l'encadrement des séances qu'elle organise.

En signant ce règlement, l'abonné reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente et s'oblige à régulariser sa cotisation.

DATE, NOM ET SIGNATURE DE L'ABONNE (OBLIGATOIRE)